

SAP 23 2014.GEF.10872

Déclarations de planification

Version 2

Le 15 mars 2016, 10 heures / CDA

Rapport social 2015 du Conseil-exécutif: La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne

Geissbühler, UDC

1. Le prochain rapport social exposera impérativement de manière transparente les mesures actuelles et celles prévues ainsi que leurs conséquences financières (comme en 2012).

CSoc, Lüthi

2. Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse.

CSoc, Lüthi

3. La CSoc sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.



CSoc, Lüthi

4. Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants :
- recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison suisse,
 - état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées,
 - bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes – le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût.
- Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants :
- situation des personnes âgées de plus de 50 ans
 - évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et réfugiées reconnus
 - effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne

Minorité de la CSoc, Lüthi

5. *[La dernière déclaration de planification de la CSoc doit être complétée]*
- Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants :
- effets de la pauvreté sur le développement scolaire, social et professionnel des enfants et des jeunes
 - manque de qualification professionnelle des adultes ou qualification désuète
 - lien entre pauvreté et état de santé des personnes touchées par la pauvreté et mesures éventuelles
 - insertion professionnelle et intégration sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et réfugiées reconnus
 - accès aux prestations sociales dans le canton de Berne (p. ex. prestations complémentaires, bourses, avance de contributions d'entretien, etc.)